Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet du Haut-Rhin

Commune de RODERN

Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques,
la pollution des sols et le potentiel radon
En application des articles L125-5 à L125-7 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° BDSC-2018-262-01 du 19.09.2018 mis à jour le

2. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles [PPRN]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRN — **oui** X **non**

PPRN de la région de Ribeauvillé approuvé date **05.02.2007** aléa **mouvement de terrain**

Les documents de référence sont :

Règlement du PPR mouvement de terrain Consultable sur Internet X

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques miniers [PPRM]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRM — **oui** **non** X

date aléa

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques [PPRT]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRT — **oui** **non** X

date effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application de l'article R 563-4 du code de l'environnement

La commune est située dans une zone de sismicité — Forte zone **5** | Moyenne zone **4** | Modérée zone **3** X | Faible zone **2** | Très faible Zone **1**

6. Situation de la commune au regard de la pollution des sols (SIS)

La commune comporte un (des) terrain(s) classé(s) en secteur d'information sur les sols (SIS) — **oui** **non** X

7. Situation de la commune au regard du potentiel radon

La commune est située en zone à potentiel radon 3

pièces jointes

8. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Copie du zonage réglementaire du 5 février 2007 – 2 planches A3

9. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site de la préfecture (annexe 2 de l'arrêté départemental IAL) et sur le site www.georisques.gouv.fr dans la rubrique « Connaître les risques près de chez soi »

Date 19/09/2018 — Le préfet du Haut-Rhin